



Plus valut sur habitation

Par **norpho**, le **27/03/2014** à **12:33**

bonjour

j'ai construis en 5 ans une maison pour ma fille,

vu le changement de sa situation de travail elle ne vas plus habiter cette maison.

dois je payer une plus valut par rapport au prix de revient , et aux prix de vente ou nous la mettons,

doit elle y habiter au moins six mois,

bref comment éviter une taxe de plus valut .

veuillez recevoir l'expression de mes salutations et remerciement

milluy Dominique 0612492350

martres de rivièrè 31210[smile3]

Par **HCH**, le **03/04/2014** à **12:14**

Bonjour,

Sachez qu'il existe une exonération pour une première cession de bien immobilier sous certains conditions. Votre fille est-elle propriétaire de la maison ? si oui, il est possible qu'elle la vende sans plus-value (encore une fois, sous conditions...).

Par **janus2fr**, le **03/04/2014** à **13:31**

Bonjour,

Effectivement, la question manque de clarté. L'important est de savoir qui est propriétaire.

Car norpho parle de vendre lui la maison et demande si sa fille doit l'habiter un certain temps.

Si c'est pour que la maison soit considérée comme résidence principale, cela ne changera rien que sa fille l'habite si c'est lui qui est propriétaire !